

CALENDRIER DE COLLECTE 2024  
NOISY LE GRAND

SIMPLE COMME TRIER LE BON GESTE DE TOUS LES JOURS

**ORDURES MÉNAGÈRES**

À DÉPOSER DANS LE BAC, DANS UN SAC PLASTIQUE ADAPTÉ ET FERMÉ

**EMBALLAGES EN VERRE**

À DÉPOSER EN VRAC SANS SAC

AMPOULES ET NÉONS - VAISSELLE POTS DE FLEURS - MIROIRS  
À NE PAS DÉPOSER

**EMBALLAGES ET PAPIERS**

À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC SANS SAC

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

TOUS LES OBJETS AUTRES QUE LES EMBALLAGES ET PAPIERS  
À NE PAS DÉPOSER

**DÉCHETS VÉGÉTAUX**

À PRÉSENTER LA VEILLE AU SOIR DANS DES SACS EN PAPIER BIODEGRADABLE OUVERTS. LE CONTENU DOIT ÊTRE VISIBLE ET IDENTIFIABLE PAR LES AGENTS DE COLLECTE.

TONTE DE GAZON - FEUILLES - PLANTES ET FLEUR - BRANCHAGES - TAILLE DE HAIES

! À DÉPOSER EN DÉCHETERIE  
TRONCS ET SOUCHES D'ARBRES, BRANCHES D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR À 6 CM, OBJETS EN BOIS, CAGETTES ET POTS DE FLEURS

! À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR OU DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES  
DÉCHETS ALIMENTAIRES

! LES DÉCHETS VÉGÉTAUX DÉPOSÉS EN VRAC SUR LE SOL NE SERONT PAS COLLECTÉS  
À NE PAS DÉPOSER

**OBJETS ENCOMBRANTS**

À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR

FERRAILLE - MOBILIER DIVERS - LITERIE - GRANDS CARTONS PLIÉS

! À DÉPOSER EN DÉCHETERIE  
PRODUITS CHIMIQUES QUI PEUVENT ÊTRE DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA SANTE (POTS DE PEINTURE, VERNIS, INSECTICIDES...) PNEUS

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (PETIT ET GROS ÉLECTROMÉNAGER) : FOUR, TV, FRIGO...

0 800 50 49 36 Service &amp; appel gratuits

grandparisgrandest.fr

## LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le réseau de déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents d'accueil. Le document est consultable auprès de l'agent d'accueil et sur [grandparisgrandest.fr](http://grandparisgrandest.fr)

LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETERIE EST DISPONIBLE SUR LE SITE [GRANDPARISGRANDEST.FR](http://GRANDPARISGRANDEST.FR)

## À NOTER :

- L'accès au réseau de déchèteries est réservé aux particuliers résidant sur le Territoire de Grand Paris Grand Est (hors Gournay-sur-Marne et Montfermeil).
- Dépot limité à 1 m<sup>3</sup> par jour et jusqu'à 4 m<sup>3</sup> par semaine maximum par foyer.
- Accès interdit aux professionnels.
- Seuls les véhicules de tourisme ne dépassant pas 1,90 m de hauteur sont autorisés à pénétrer dans les déchèteries. Les véhicules utilitaires sont interdits.

Dans le cas d'un particulier souhaitant utiliser un véhicule ne respectant pas ces prescriptions, il devra émettre une demande de dérogation au préalable sur [grandparisgrandest.fr](http://grandparisgrandest.fr)

## JUSTIFICATIFS :

## POUR OBTENIR UNE DÉROGATION, 2 SOLUTIONS :

Par Internet : remplir le formulaire sur le site de Grand Paris Grand Est en joignant les pièces suivantes :

- Un justificatif d'identité avec photo ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz ou d'eau) ;
- La carte grise du véhicule.

Par courrier : remplir le formulaire et nous le transmettre accompagné des photocopies des pièces justificatives et vos coordonnées (adresse + téléphone) :

**GRAND PARIS GRAND EST**  
Direction Prévention et Gestion des Déchets  
11, boulevard du Mont d'Est  
93160 Noisy-le-Grand



0 800 50 49 36 Service &amp; appel gratuits

grandparisgrandest.fr

## 6 DÉCHETERIES GRATUITES

(SAUF GOURNAY-SUR-MARNE ET MONTFERMEIL, INTÉGRÉES AU RÉSEAU DU SIETREM)

**LIVRY-GARGAN**  
60, RUE DE VAUJOURS  
GRAND PARIS GRAND EST INVESTIT POUR VOTRE ENVIRONNEMENT, LE SITE SERA FERMÉ COURANT 2024 POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES RÉGLEMENTAIRES.

LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI : FERMÉE  
MERCIREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H  
JEUDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

**LES PAVILLONS-SOUS-BOIS**  
9, BOULEVARD DE PARIS  
LA DÉCHETERIE EST FERMÉE POUR TRAVAUX ET ROUVRIRA EN FIN D'ANNÉE 2024.

LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI, MERCIREDI, VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
JEUDI : FERMÉE  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

**VILLEMOMBLE**  
ALLÉE DU PLATEAU  
DU LUNDI AU VENDREDI : 8 H 30 - 12 H 30 ET 13 H - 17 H  
SAMEDI ET DIMANCHE : 9 H 30 - 12 H 30 ET 13 H 30 - 18 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

**NOISY-LE-GRAND**  
9, RUE DE LA PLAINE  
LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
MERCIREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 19 H  
JEUDI : FERMÉE  
VENDREDI : 10 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

**RECYCLERIE 3 R : RECYCLERIE, RÉEMPLOI, RÉPARATION**  
AVENUE DES MARCHANDISES  
LUNDI : 9 H - 19 H  
MARDI : FERMÉE  
MERCIREDI, JEUDI, VENDREDI, SAMEDI : 9 H - 19 H  
DIMANCHE : 9 H - 12 H

**VAUJOURS**  
ROUTE DE COUNTRY  
DÉCHETERIE FERMÉE JUSQU'À NOUVEL ORDRE.  
ÉTUDES EN COURS POUR LA MISE EN CONFORMITÉ ET LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU PROJET SUR CE SITE

**GAGNY**  
3, CHEMIN D'ACCÈS AUX ABBESSES  
LA DÉCHETERIE EST FERMÉE POUR TRAVAUX ET ROUVRIRA EN FIN D'ANNÉE 2024.

LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI : FERMÉE  
MERCIREDI, JEUDI ET VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

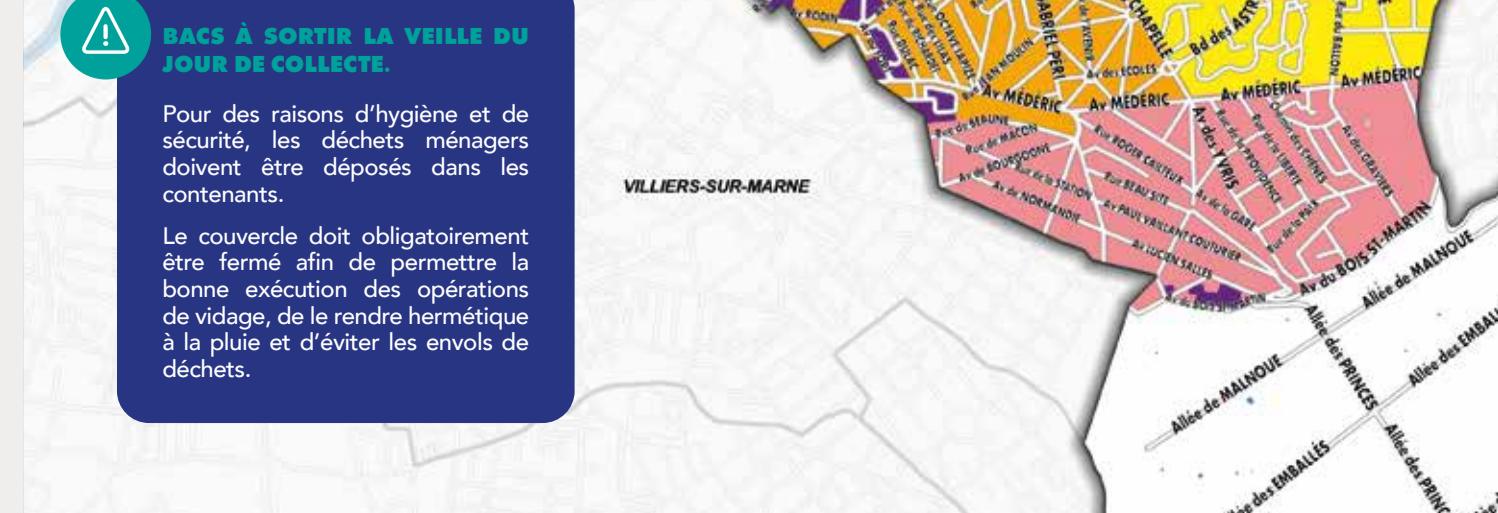
**NEUILLY-SUR-MARNE**  
AVENUE DES MARCHANDISES  
LUNDI : 14 H - 17 H  
MARDI : FERMÉE  
MERCIREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
JEUDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
VENDREDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 17 H  
SAMEDI : 9 H - 12 H ET 14 H - 18 H  
DIMANCHE : 9 H - 13 H  
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

GRAND PARIS GRAND EST S'AUTORISE À FERMER EXCEPTIONNELLEMENT SES DÉCHETERIES.

LES DÉCHETERIES DES PAVILLONS-SOUS-BOIS ET DE LIVRY-GARGAN NE FERMERONT PAS EN SIMULTANÉ, MAIS À DES MOMENTS DIFFÉRENTS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC. RETROUVEZ LES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET [GRANDPARISGRANDEST.FR](http://GRANDPARISGRANDEST.FR)

## JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

(ORDURES MÉNAGÈRES, EMBALLAGES ET PAPIERS)



## ORDURES MÉNAGÈRES

SECTEUR 1	MERCREDI - SAMEDI
SECTEUR 2	MARDI - VENDREDI
SECTEUR 3	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI
SECTEUR 4	MARDI - VENDREDI
SECTEUR 5	MERCREDI - SAMEDI
SECTEUR 6	MARDI - JEUDI - SAMEDI
SECTEUR 7	MARDI - JEUDI - SAMEDI

## EMBALLAGES ET PAPIERS

SECTEUR 1	VENDREDI
SECTEUR 2	MERCREDI
SECTEUR 3	MARDI
SECTEUR 4	JEUDI
SECTEUR 5	JEUDI
SECTEUR 6	VENDREDI
SECTEUR 7	JEUDI

## BACS À SORTIR LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les déchets ménagers doivent être déposés dans les contenants.

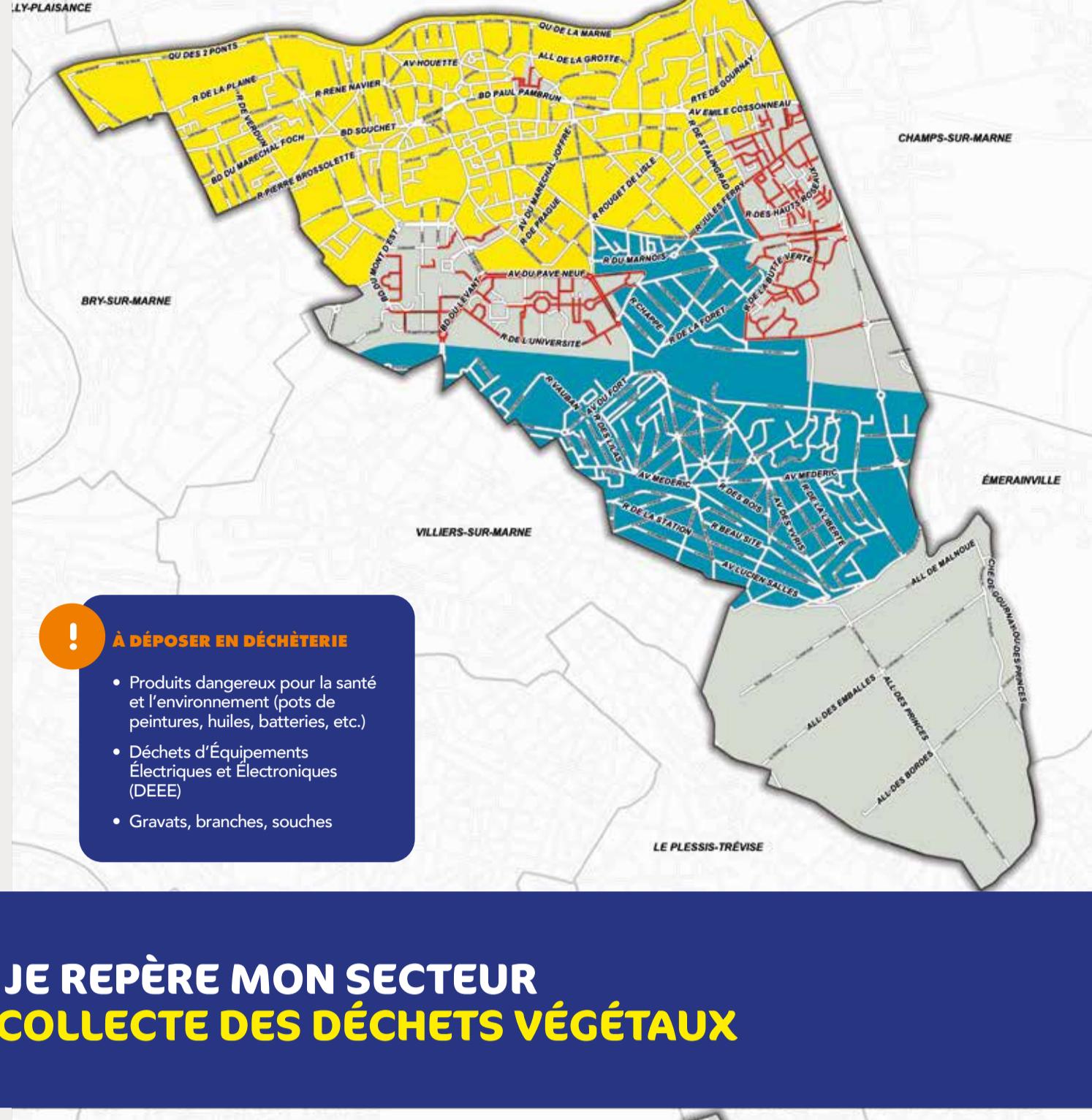
Le couvercle doit obligatoirement être fermé afin de permettre la bonne exécution des opérations de vidage, de le rendre hermétique à la pluie et d'éviter les envols de déchets.

## JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS



### OBJETS ENCOMBRANTS

● SECTEUR 1	DEERNIER JEUDI DU MOIS
● SECTEUR 2	DERNIER MERCREDI DU MOIS
— RUES EN ROUGE	TOUS LES MARDIS
● SECTEUR 3	SECTEUR HORS COLLECTE



## JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX



### DÉCHETS VÉGÉTAUX

DE MARS À NOVEMBRE INCLUS

TOUS LES LUNDIS À COMPTER DU 04/03 JUSQU'AU 25/11 INCLUS

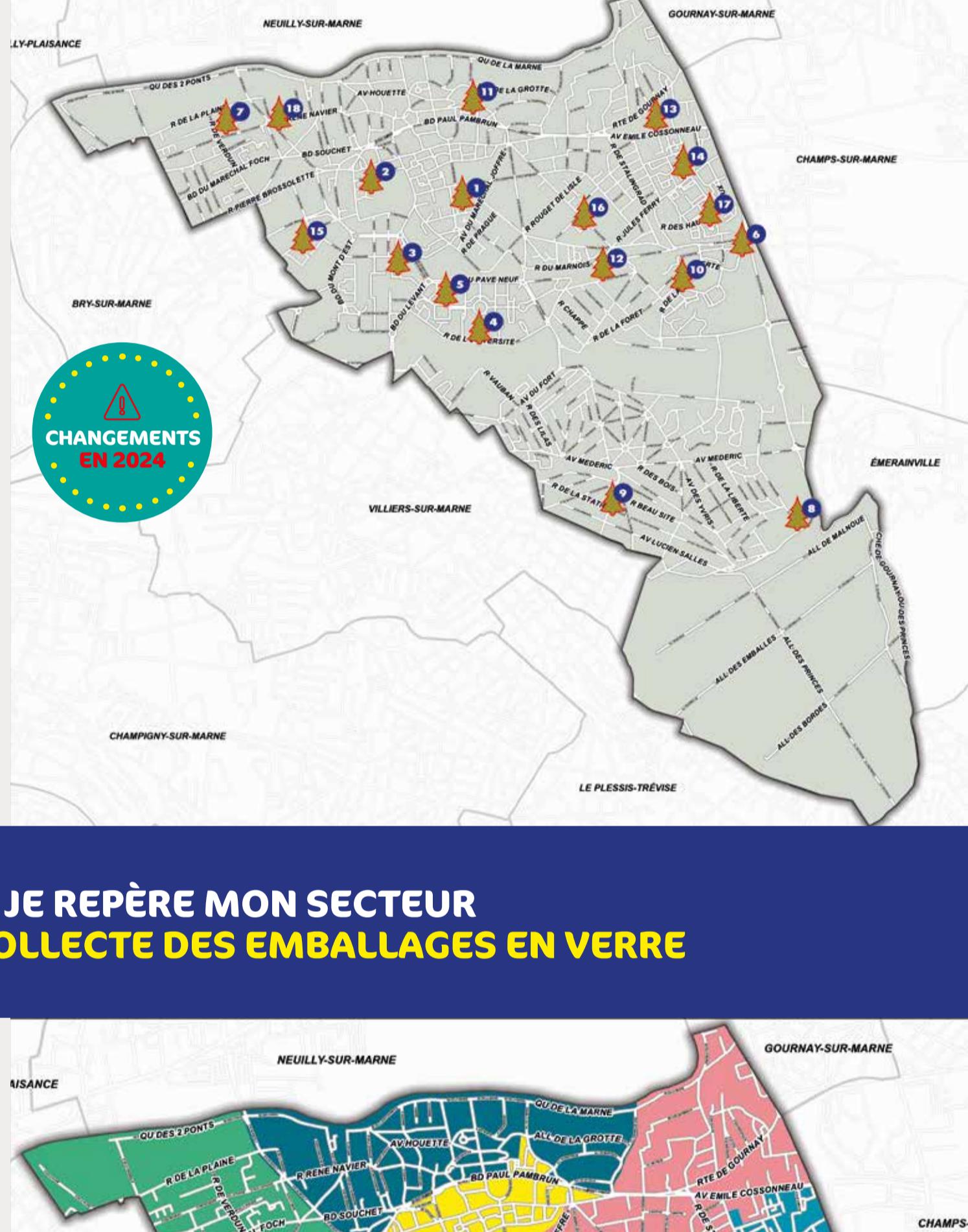


### DÉPÔT DES SAPINS

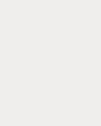
DU 2 AU 31 JANVIER, DÉPOSEZ LES SAPINS DANS L'UN DES 18 POINTS DE DÉPÔT INDICUÉS SUR LA CARTE, SANS DÉCORATION, SANS SAC À SAPIN NI NEIGE ARTIFICIELLE :

- 1 RÉPUBLIQUE / CLÉMENCEAU - 2 PARKING QUATRE-SAISONS
- 3 MONTAIGNE / GALILIÉ - 4 TRIOLET / UNIVERSITÉ
- 5 PAVÉ NEUF / MALRAUX - 6 PARKING C.C. CHAMPY
- 7 DÉCHÉTERIE RUE DE LA PLAINE - 8 GRAVIERS / GYMNASIUM YVRIS - 9 RUE PAUL-SERELLE À CÔTÉ DU MARCHÉ DES RICHARDETS
- 10 BUTTE VERTE / GLACIS - 11 GROTTES / MARNE PARKING
- 12 MARNOIS / VÉDRINES - 13 GOURNAY / GÉNÉRAL-MORAND - 14 PRANARD / PETITS-JULES
- 15 MONTAIGNE / RUE DES BAS-HURTS
- 16 MALNOUE / REIMS - 17 HAUTS-ROSEAUX (PASSERELLE)
- 18 N° 38 NAVIER (ÉCOQUARTIER)

LES SAPINS PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE DÉPOSÉS TOUTE L'ANNÉE DANS L'UNE DE NOS DÉCHÉTERIES.

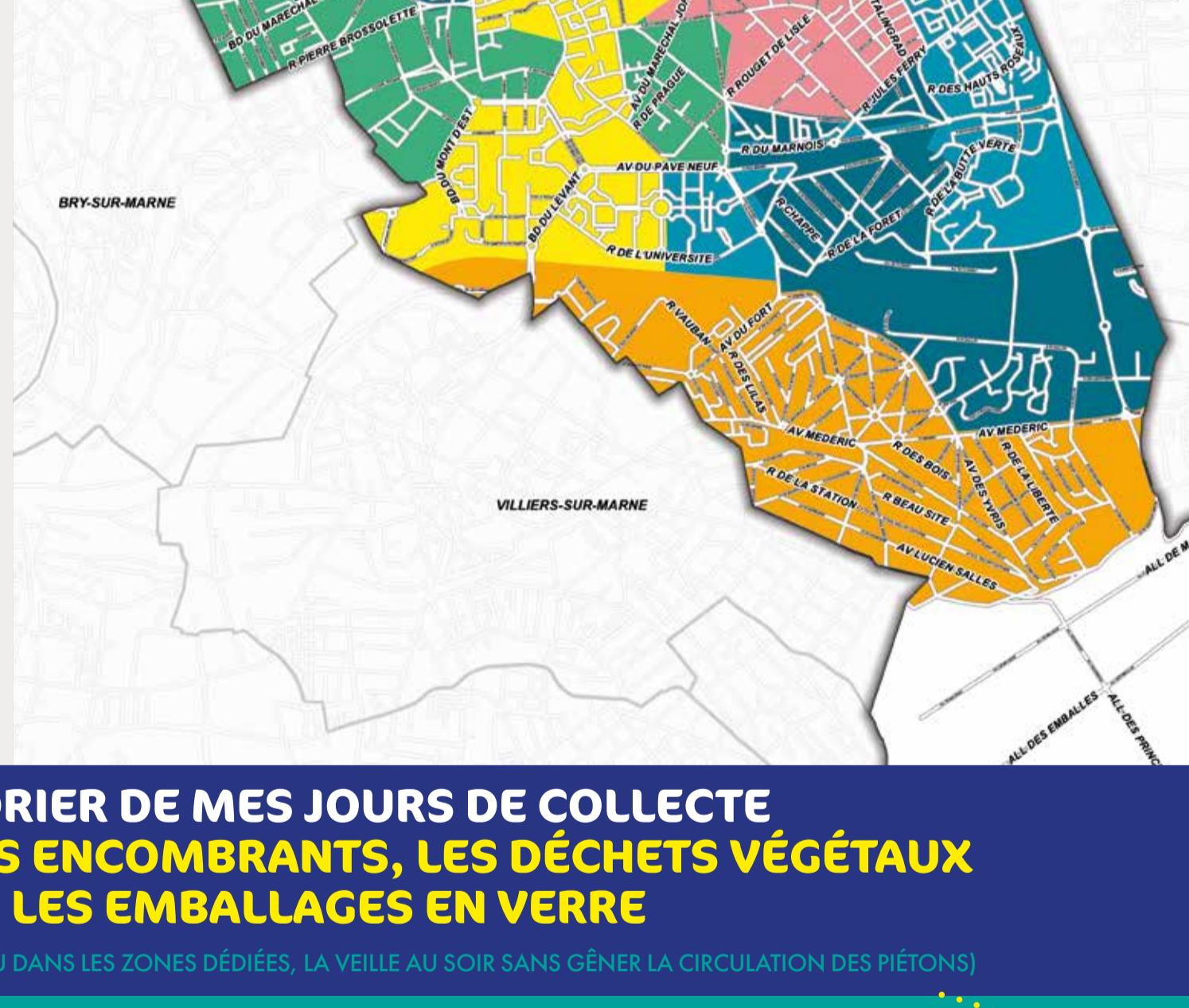


## JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES EN VERRE



### EMBALLAGES EN VERRE

● SECTEUR 1	1 LUNDI SUR 2 À COMPTER DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER
● SECTEUR 2	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 2 JANVIER
● SECTEUR 3	1 MERCRIDI SUR 2 À COMPTER DU 3 JANVIER
● SECTEUR 4	1 JEUDI SUR 2 À COMPTER DU 4 JANVIER
● SECTEUR 5	1 VENDREDI SUR 2 À COMPTER DU 5 JANVIER
● SECTEUR 6	1 VENDREDI SUR 2 À COMPTER DU 12 JANVIER



## CALENDRIER DE MES JOURS DE COLLECTE POUR LES OBJETS ENCOMBRANTS, LES DÉCHETS VÉGÉTAUX ET LES EMBALLAGES EN VERRE

(À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR SANS GÉNERER LA CIRCULATION DES PIÉTONS)

	JANV.	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
<b>OBJETS ENCOMBRANTS</b>												
● SECTEUR 1	DERNIER JEUDI DU MOIS	25	29	28	25	30	27	25	29	26	31	28
● SECTEUR 2	DERNIER MERCREDI DU MOIS	31	28	27	24	29	26	31	28	25	30	27
— RUES EN ROUGE												
TOUS LES MARDIS												
<b>DÉCHETS VÉGÉTAUX</b>												
TOUS LES LUNDIS À COMPTER DU 04/03 JUSQU'AU 25/11 INCLUS		PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÉTERIE	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÉTERIE									
TOUS LES LUNDIS												PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÉTERIE
<b>EMBALLAGES EN VERRE</b>												
● SECTEUR 1	1 LUNDI SUR 2 À COMPTER DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER	1 - 15 - 29	12 - 26	11 - 25	8 - 22	6 - 20	3 - 17	1 - 15 - 29	12 - 26	9 - 23	7 - 21	4 - 18
● SECTEUR 2	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 2 JANVIER	2 - 16 - 30	13 - 27	12 - 26	9 - 23	7 - 21	4 - 18	2 - 16 - 30	13 - 27	10 - 24	8 - 22	5 - 19
● SECTEUR 3	1 MERCRIDI SUR 2 À COMPTER DU 3 JANVIER	3 - 17 - 31	14 - 28	13 - 27	10 - 24	8 - 22	5 - 19	3 - 17 - 31	14 - 28	11 - 25	9 - 23	6 - 20
● SECTEUR 4	1 JEUDI SUR 2 À COMPTER DU 4 JANVIER	4 - 18	1 - 15 - 29	14 - 28	11 - 25	9 - 23	6 - 20	4 - 18	1 - 15 - 29	12 - 26	10 - 24	7 - 21
● SECTEUR 5	1 VENDREDI SUR 2 À COMPTER DU 5 JANVIER	5 - 19	2 - 16	1 - 15 - 29	12 - 26	10 - 24	7 - 21	5 - 19	2 - 16 - 30	13 - 27	11 - 25	8 - 22
● SECTEUR 6	1 VENDREDI SUR 2 À COMPTER DU 12 JANVIER	12 - 26	9 - 23	8 - 22	5 - 19	3 - 17 - 31	14 - 28	12 - 26	9 - 23	6 - 20	4 - 18	1 - 15 - 29
13 - 27												

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DE CE CALENDRIER EST CONSIDÉRÉ COMME UN DÉPÔT SAUVAGE. POUR RAPPEL, IL EST INTERDIT DE JETER OU D'ABANDONNER SES DÉCHETS DANS LA RUE AINSI QUE DE DÉPOSER SES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE SANS SE CONFORMER AUX RÈGLES DE COLLECTE SOUS PEINE D'AMENDE.